



DÉCISION n°2025/06/0259



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert

Maison pour Tous Robert Gourdon
Guichet Unique – D-2506-003348

Objet : Centre Chorégraphique de Petite Camargue
Convention de mise à disposition d'un local à la piscine municipale Jean Teissier – juin et juillet 2025

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22,

VU l'arrêté n°2023/03/581 en date du 15 mars 2023, portant délégation de fonctions à Monsieur Mohammed Touhami, conseiller municipal au maire,

CONSIDÉRANT la nécessité d'accorder la mise à disposition d'un local à la piscine municipale Jean Teissier pour la saison estivale 2025, notamment aux mois de juin et juillet 2025, à titre gratuit à l'association Centre Chorégraphique de Petite Camargue.

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec la commune et le Centre Chorégraphique de Petite Camargue, représentée par Madame Pascale Isaia, la présidente, pour la mise à disposition d'un local situé dans l'enceinte de la piscine municipale Jean Teissier, pour la saison estivale 2025, selon les jours et horaires indiqués dans la convention.

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 3 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.



Vauvert, le **19 JUIN 2025**

Pour le maire,
Le conseiller municipal délégué aux sports
et à la vie associative

Mohammed Touhami

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... **19 JUIN 2025**.....
- sa notification le.....
- sa publication le..... **19 JUIN 2025**.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier